TD 3 — Étude de cas : pratique et éthique

Cas E – Relire un article avec un assistant (scénario fictif, faits réels)

Scénario. Un chercheur sollicité pour relire un article sur l'érosion côtière colle le manuscrit dans un assistant en ligne pour obtenir un brouillon de relecture, qu'il retouche légèrement avant de l'envoyer à la revue.

Faits. En 2026, l'éditeur **Elsevier** demande que les relecteurs ne déposent pas un manuscrit, ou une partie, dans un outil d'IA, et n'admet qu'un appui limité (langue, recherche de contexte) avec un outil privé, à déclarer. **Springer Nature** demande de ne pas déposer de contenu dans des systèmes non sécurisés ou publics, admet des outils sécurisés ou approuvés par l'institution, et rappelle que l'IA ne remplace ni l'expertise ni le jugement. Par ailleurs, l'étude de Liang et al. (2024) estime que 6,5 à 16,9 % du texte des relectures de quatre conférences d'IA ont pu être substantiellement modifiés par des modèles de langage.

Questions propres au cas. Quelles règles ont été enfreintes ? Que pouvait faire ce chercheur avec un assistant sans déposer le manuscrit ? Qu'est-ce qui est en jeu pour les auteurs ?

Sources. Elsevier, Generative AI policies for journals. Springer Nature, AI guidance for our researchers and communities. Liang et al. (2024), *ICML*, arXiv:2403.07183 (voir dans l'espace de partage).

Consignes, repères et exercices : voir la fiche du TD 3. Le règlement (UE) 2024/1689 (article 50) est consultable sur EUR-Lex.

Ce document est distribué selon les termes de la licence **Creative Commons BY-ND 4.0**. Vous pouvez trouver le texte de la licence à l'adresse suivante : https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/

Il utilise la police **Atkinson Hyperlegible Next** (Braille Institute of America, Inc.) afin d'améliorer la lisibilité.

ASSISTÉ PAR L'IA